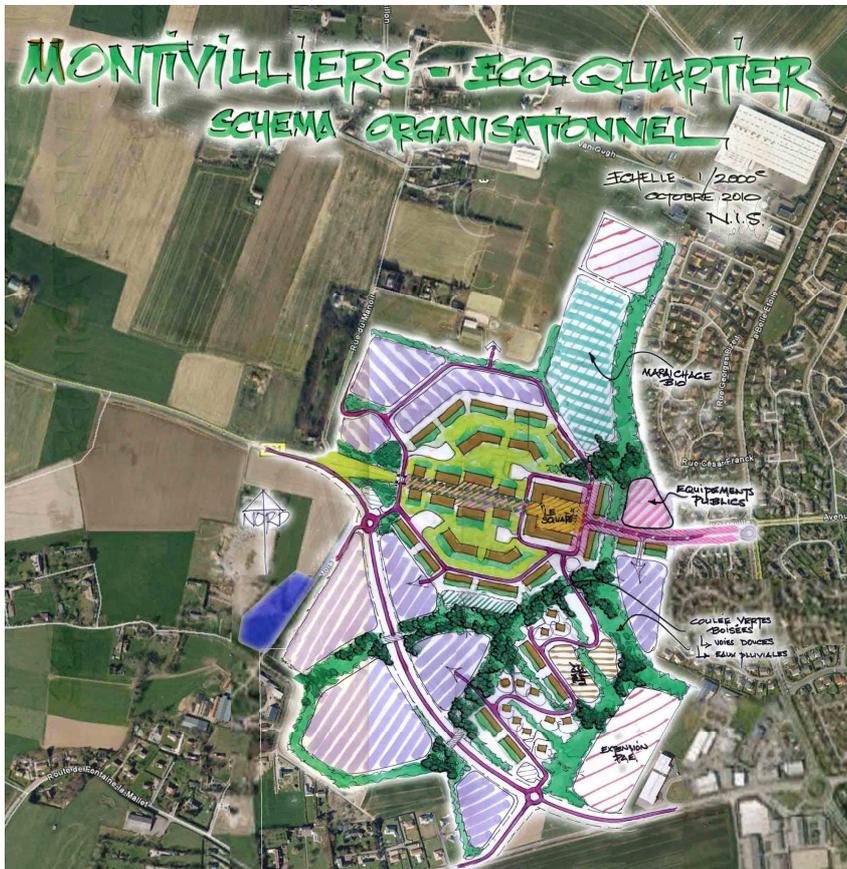


ECO-QUARTIER « LES JARDINS DE LA VILLE » – COMMUNE DE MONTVILLIERS (76)



Maîtrise d'Ouvrage :
**Commune de
Montivilliers
9 900 habitants**

Surface :
60 hectares

Début des études :
Avril 2010

Coût de l'étude :
32 750 euros HT

UNE VOLONTE POLITIQUE ET UNE PARTICIPATION DE LA POPULATION

La commune de Montivilliers a souhaité concevoir un éco quartier de 60 hectares et une programmation de 1000 logements d'ici 2020 au nord ouest du centre bourg. Les élus ont souhaité créer un projet en total transparence en intégrant la population tout au long de sa conception à travers l'organisation d'ateliers thématiques regroupant une mixité d'acteurs (élus et techniciens de la ville, experts professionnels, acteurs économiques et associations, habitants). L'Approche Environnementale de l'Urbanisme a joué un rôle fort d'accompagnement et d'animation.

La création d'un nouveau quartier pour répondre aux besoins de la population :

- Une population en forte baisse depuis les années 1990 (-5,3%) mais une légère augmentation depuis 2006. L'objectif est alors de répondre aux nouveaux besoins sociétaux
- Une construction neuve insuffisante pour répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH)
- Optimiser l'utilisation d'espaces agricoles par une densification de l'habitat

EXEMPLES DE RESULTATS OBTENUS :

- Plantation de véritables coulées vertes, support des déplacements doux et lieux de rencontre et d'échange entre les habitants du quartier et les quartiers environnants
- Une zone dédiée au maraîchage et aux jardins familiaux afin de conserver le caractère agricole du site initial d'implantation du projet.
- Création d'un cœur de quartier sans voiture (une place centrale dédié aux commerces, services et à l'habitat collectif)
- Récupération des eaux de ruissellement des voiries grâce à des fossés type "noues" le long des infrastructures.
- Un coefficient d'imperméabilisation des sols de 40 %. fixé sur l'ensemble de la zone, et une surface de 50 % des toitures qui seront imposés toitures végétalisées sur les bâtiments collectifs.
- Imposer les citernes de collecte des eaux de pluie pour alimenter l'extérieur des bâtiments, voire pour l'alimentation intérieur.
- Une limitation des consommations énergétiques des bâtiments par un objectif de consommation maximale de 50kWh/m²/an. Pour atteindre ces objectifs, les constructeurs feront appel aux principes du bioclimatisme afin de maximiser les apports solaires passifs.
- L'implantation de chauffe-eaux solaires est obligatoire. Par ailleurs, les acquéreurs seront incités à prévoir des énergies renouvelables dans la conception de leur projet.